

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Objet : PROGRAMME DE REMPLACEMENT DE 110 LAMPES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Séance du 29 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars à dix-huit heures et trente-neuf minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-trois mars deux mille vingt-trois.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 21

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BOURGEAIS Didier, BOYER Corinne, BROCHET Olivier, CHAPUIS Gérard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOUIIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET (MARIN) Jessie, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole.

Membres absents excusés avec pouvoir : 7

BORGEOT Joël pouvoir à Monsieur Alexandre LALLEMENT
CORTINOVIS Bernard pouvoir à Monsieur Jean-Michel CYVOCT
FORAY Gaëlle Pouvoir à Madame Corinne BOYER
LYAUDET Stéphane pouvoir à Madame Claire BILLON BERTHET
MARTINE Christine pouvoir à Monsieur Gilbert LEMOINE
PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à Monsieur Didier BOURGEAIS
ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 1

GUILLERMET Maria

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

Soit : 21 présents et 7 pouvoirs - 28 votants

Monsieur le Maire expose que le parc de luminaires de la commune déléguée d'Hauteville-Lompnes reste de la compétence municipale et est globalement ancien ; constitué de 1 050 points lumineux, 40 % de ceux-ci peuvent être considérés comme de vieux éclairages, avec en particulier environ 350 luminaires de type à vapeur de mercure, principalement (300) d'une puissance de 125 W et une cinquantaine d'une puissance de 250 W.

Le remplacement de 110 de ces luminaires type « BF » à vapeur de mercure très anciens et énergivores permettrait sur chacune de baisser la puissance unitaire à 51 W avec du matériel LED, et ainsi de diminuer par 2 la consommation électrique.

La tranche de travaux envisagée permettrait par ailleurs d'accélérer le remplacement de ce type de lampe, actuellement changées de manière plus ponctuelle, lors des opérations courantes de maintenance.

Le coût prévisionnel du projet tel que proposé s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes		
Descriptif	Montant HT	Origine	Montant HT	Taux
Installation du chantier	500,00 €	Etat : fonds Vert/DETR/DSIL	34 532,00 €	46 %
Dépose du matériel existant	4 180,00 €	Département (Contractualisation)	15 014,00 €	20 %
Fourniture et pose de 110 nouveaux luminaires led 54 w 6 544 lm protégés par boîtiers classe II avec coupe circuit, fusible et parafoudre	70 390,00 €	SIEA	10 510,00 €	14 %
		Autofinancement	15 014,00 €	20 %
TOTAL HT	75 070,00 €	TOTAL HT	75 070,00 €	100 %

Ceci étant exposé et considérant l'avis favorable de la commission travaux-urbanisme du 16 mars 2023, Monsieur le Maire propose au conseil de valider ce programme précité et de l'autoriser à solliciter l'aide financière de l'Etat et du Département de l'Ain, tel que proposé.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **VALIDE** le programme de remplacement de 110 lampes d'éclairage public tel que proposé
- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter les aides de l'Etat et du Département dans le cadre de la transition écologique et du fonds vert ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire

Philippe EMIN

